



CSP LYON / DDSP69

REGULARISATION DES AFFECTATIONS

ALLIANCE POLICE NATIONALE VOUS INFORME :

Suite à la mise en place de la réforme des structures, certains CEA/PATS sont amenés à régulariser leur arrêté administratif suivant la note de service 30P2022 de la DDSP69 du 16 juin 2022.

Aussi malgré nos interventions sur une mesure que nous jugeons injuste et un avis partagé par M. le DZSP Sud-Est, une campagne de régularisation des affectations va débuter dans les prochains jours, cela concerne 719 agents CEA/PATS.

Les agents concernés vont recevoir un courrier à notifier par le chef de service avec soit un accord soit un refus de la régularisation (délai de 7 jours maximum à compter de la date de notification).

ATTENTION : seuls les arrêtés administratifs CSP LYON donnent droit à l'ASA !!

Exemple : un collègue affecté dans un service départemental (CIC/EM...) qui accepte un nouvel arrêté DDSP69 perdra le bénéfice de l'ASA.

A l'inverse des agents vont pouvoir passer en CSP LYON...

ALLIANCE 69 LAISSE A VOTRE DISPOSITION DES MODELES DE RAPPORT EN CAS DE REFUS DE REGULARISATION.

ALLIANCE POLICE NATIONALE
RENOUVEAU DÉTERMINATION EXIGENCE
MAJORITAIRE RHONE

Le 20 JUIN 2022

